

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 janvier 2016 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michel Croteau, Maire
Monsieur Clément Gignac, conseiller
Madame Diane Guérard, conseillère
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Claude Tessier, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Vivian Viviers, directrice générale
Madame Roxane Ouellet, inspectrice municipale

ABSENTE:

Madame Sylviane Cloutier, conseillère

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale;
7. Rapport de la directrice générale;
8. Participation municipale transport adapté 2016;
9. Congrès de la COMBEQ du 28 au 30 avril 2016;
10. Adoption du *Règlement concernant les permis et certificats*;
11. Triathlon Duchesnay 2016;
12. Résolution concernant la reconduction des districts électoraux;
13. Club Nautique St-Louis;
14. Dossier Communications;
15. Autres sujets :
 - a)
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

1.- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est adopté avec l'ajout suivant au point 17:

a) Offre de services de la CBJC.

CA-001-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté après y avoir ajouté le point ci-dessus mentionné.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2016

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015. Il faudrait apporter les corrections suivantes soit:

- Modifier les présences puisque M. Clément Gignac était absent;
- Au point 7 b), reformuler de la façon suivante:

"b) Chalet municipal.

M. Jacques Tessier mentionne que la démolition du chalet municipal a coûté 4 743,87 \$ auprès de Robitaille Excavation et 3 442,71 \$ auprès de Matrec pour la disposition des matériaux, pour un total de 8 186,58 \$. Tout a été bien fait dans une journée et le terrain a été nivelé et remis en état."

CA-002-2016 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2015 est adopté après y avoir apporté les corrections demandées.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2015;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2015;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2015.

CA-003-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de décembre 2015 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2016.

CA-004-2016 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose le rapport du mois de décembre 2015 avec un comparatif du mois de décembre 2014 et des statistiques.

CA-005-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport du mois de décembre déposé par l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue aux membres du Conseil.

Elle ajoute que M. Bourgault a vu chez un antiquaire une très belle photo de l'ancien hôtel du Lac-Saint-Joseph. M. Croteau ira la voir et mentionne qu'il serait intéressant de voir auprès de nos citoyens s'ils ont des documents ou photos d'archives afin de constituer un dossier culturel concernant l'histoire du lac.

CA-006-2016 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte de la correspondance reçue et demande à Mme Viviers d'en faire le suivi.

ADOPTÉ

8. Participation municipale concernant le transport adapté 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande aux municipalités participant à un service de transport adapté de signifier leur adhésion annuelle ainsi que d'approuver spécifiquement la quote-part pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac--Saint-Joseph participe au service de Transport adapté de la MRC de la-Jacques-Cartier;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

EN CONSÉQUENCE,

CA-007-2016 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de renouveler l'entente concernant le service de transport adapté avec la MRC de La-Jacques-Cartier pour l'année 2016 de même que la quote-part au montant de 8 280 \$.

ADOPTÉ

9.- Congrès de la COMBEQ du 28 au 30 avril 2016

Mme Vivian Viviers présente aux membres du Conseil l'invitation pour l'inspectrice municipale à participer au Congrès de la COMBEQ à Rivière-du-Loup du 28 au 30 avril 2016. Le coût est de 550\$ plus taxes et frais de transport et d'hébergement mais ce Congrès est vraiment très importants pour les inspecteurs municipaux et permet d'être à l'affût des nouveautés tout en échangeant avec les inspecteurs municipaux des villes semblables à la nôtre.

CA-008-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise la directrice générale à inscrire Mme Roxane Ouellet au Congrès de la COMBEQ pour l'année 2016.

ADOPTÉ

10.- Adoption du Règlement concernant les permis et certificats

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2015-238 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2012-222.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2015-238 et renoncent à sa lecture.

009-2016 Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2015-238, tel que rédigé.

ADOPTÉ

11.- Triathlon Duchesnay 2016

Mme Viviers fait lecture d'un courriel reçu de M. Francis Bachand du Triathlon Duchesnay afin de pouvoir faire demi-tour à l'abri postale no 2 lors du Triathlon Duchesnay.

Après discussion, il est convenu de leur accorder la permission en autant que ce soit comme l'an dernier et que ce soit annoncé à l'avance comme l'an dernier.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

12.- Résolution concernant la reconduction des districts électoraux

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE la ville respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

CONSIDÉRANT QUE la ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, la Ville de Lac-Saint-Joseph demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer en lui transmettant une copie certifiée conforme de sa décision si la municipalité remplit ou non les conditions pour reconduire la même division.

010-2016 Il est proposé par sa conseillère Diane Guérard, appuyé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité, de demander à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction.

ADOPTÉ

13.- Club Nautique St-Louis

Mme Guérard fait le suivi concernant le club nautique. Les contrats sont finalisés pour le moniteur chef et le coordonnateur. La première fin de semaine de février se fera la sélection des moniteurs.

Pour ce qui est de la roulotte, tout est réservé et Mme Viviers va tenter de négocier le paiement en trois (3) versements soit 2000 \$ immédiatement, 2000 \$ à la livraison de la roulotte et le solde à la reprise de la roulotte et ce pour un total de 6 898 \$ (soit 6 000 \$ + taxes).

14. Dossier communications

Le Maire, M. Michel Croteau mentionne qu'il serait important que Sylviane Cloutier entre en communication avec la responsable des communications de la MRC afin que tous les communiqués de presse ou informations importantes lui soient transmis pour publication dans notre journal puisque le journal de la MRC n'est plus produit et que, de toute façon, la plupart de nos citoyens ne le recevait pas.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

15. Autres sujet:

a) Offre de services de la CBJC

Ce point est reporté à une prochaine réunion puisque M. Claude Lessard prendra les informations nécessaires à ce sujet et nous fera rapport.

16.- Période de question

Un citoyen se présente au conseil pour exposer sa situation. Il a acheté son terrain en 1970. Il ajoute que depuis que des travaux ont été effectués sur la route, il y a maintenant beaucoup d'eau qui s'accumule sur son terrain. Il mentionne qu'il faudrait faire des travaux pour drainer toute cette eau et il voudrait que les coûts en soient défrayés en trois (3) voire son voisin, la Ville et lui-même. Il doit nous transmettre une étude hydrologique. En réponse aux doléances du citoyen, la position de la Ville est qu'elle n'a fait aucun travaux aggravant l'écoulement naturel des eaux. Après discussion, il est convenu d'attendre ce rapport et de reporter ce dossier à une prochaine réunion.

19.- Levée de la séance

CA-011-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h30.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire